

Evaluation des politiques et institutions
Le Togo obtient la note de 3,42/6 P 5



Rideau sur EVALA 2014, des leçons pour un rite traditionnel qui draine du monde

Kara a du mal à héberger ses visiteurs
Hommage à FINIKI P 7



LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0173 du Mercredi, 23 juillet 2014 - 250 F CFA / Etranger 1€

Affaire d'escroquerie du TPIR



Me Jean Dégli lavé de tout soupçon P 2

La CEET se rapproche de sa clientèle



Une nouvelle agence inaugurée à Avépozo P 3 & 8

Réformes politiques au Togo



Députés (Image d'archives)

Des manœuvres pour forcer la main aux députés de la majorité P 3

Installation des points focaux dans les régions
Le CONAPP a clôturé sa tournée par les Savanes P 2

Le Parti des Togolais à la conquête de l'électorat



Alberto Olympio et l'expérience du terrain P 5

Affaire d'escroquerie du TPIR Me Jean Dégli lavé de tout soupçon

Le 15 juillet dernier, Me Jean Yaovi Dégli a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé son blanchiment par le tribunal correctionnel de Paris, le 03 juin dernier, dans l'affaire qu'il convient désormais d'appeler Affaire du TPIR, dénomination du Tribunal Pénal international pour le Rwanda. Cette affaire il faut le dire remonte à près de dix ans et voir la vérité enfin éclater au grand jour est une preuve que la justice finit toujours par triompher : « je n'avais pas le droit à la parole, tout le monde m'a tout de suite considéré comme coupable, voire le plus grand brigand au monde ; certains en ont profité pour me tuer publiquement. Je rend donc grâce à Dieu pour tout cela ». Voici donc les faits réels de cette affaire qui a defrayé la chronique il y a de cela près de dix ans et qui a failli plonger un destin déjà tracé.

Le 18 octobre 1996, Jean Dégli a fait sa première rencontre avec Sylvia Olympio, à Paris ; elle lui a été présentée par son père comme avocate, ce qui n'était pas exact. Plus tard il aura à collaborer avec elle sur plusieurs dossiers, à l'engager et ira soutenir son coconseiller au Tribunal Pénal International pour le Rwanda TPIR dans la défense du Général Kabiligi, accusé de planification de génocide au Rwanda en 1994. Ce que Me Dégli ignorait, c'est que Sylvia Olympio



Me Jean Dégli

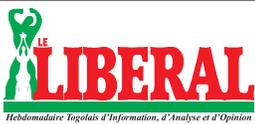
exercitait sur la base de faux documents, ce qu'il ne découvrira qu'en mars 2003 à la Direction de l'exercice professionnel de Paris suite à une affaire bâclée par cette dernière. Ayant donc pris toute ses dispositions et prévenu Adama Dieng Greffier d'alors du TPIR de sa découverte, il croyait se couvrir. Ce qui

une fois de plus lui échappait, c'est la liaison amoureuse qu'entretenait le Greffier avec Sylvia Olympio. Ce dernier va donc s'employer avec l'aide de son bras droit Roland Amoussouga et d'un avocat au barreau de Paris Pascal Besnier, actuel Greffier du TPIR à mettre hors d'état de nuire Me Dégli, qui est

considéré comme la bête noire à abattre au Tribunal, réputé être l'un des meilleurs avocats commis à la défense des planificateurs du génocide.

Le 28 octobre 2004, une surprise nouvelle tomba : « un avocat du TPIR renvoyé pour malhonnêteté et fraude » Me Dégli est accusé par Adama Dieng d'avoir escroqué 300.000 dollars US à la justice internationale en employant sa compatriote sachant pertinemment qu'elle n'avait pas la qualité dont elle se prévalait. S'en est alors suivi dix ans de procédure et d'enquête qui aura révélé derrière ce règlement de compte, un important complot de truquage d'une procédure de recrutement du Français Pascal Besnier au TPIR, contrepartie de sa participation à la déchéance de l'avocat togolais. La lumière au bout du tunnel ne jaillira que tout dernièrement le 03 juin dernier par le blanchiment de Me Dégli, mais aussi par la condamnation de Sylvia Olympio à 3 ans de prison ferme et à 5 ans d'interdiction d'exercice de toute profession judiciaire : « je ne dirai pas que je ne fais pas confiance en la justice internationale, mais je reconnais volontiers que cet univers n'est pas le cadre idéal pour le développement de certaines vertus » dira pour conclure Jean Dégli tout heureux d'être lavé de tous soupçons. ■

Démocrate Koudama



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

**Directeur de la
Publication**
Fabrice P. Dariworé

**Comité de
Rédaction**
Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIAÏBLE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
La Colombe
Tirage
2000 exemplaires

Installation de ses points focaux dans les régions Le CONAPP a clôturé sa tournée par les Savanes

C'est désormais effectif le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a répondant dans les cinq régions économiques du Togo. Le point focal de la région des Savanes a été installé le 17 juillet dernier à Dapaong. La cérémonie d'installation a eu lieu dans les locaux des affaires sociales de la localité. Après des échanges avec la forte délégation du CONAPP composée de six membres, le bureau du point focal élu par l'ensemble des medias de la région des Savanes a été présenté. Il est composé d'un coordonnateur M. TAKINI B. Alphose Directeur de Radio Courtoisie basée à Dapaong. Il est secondé par M. KOUAMI Tchandare de la Voix de l'Oti une radio émettant depuis Mango et le poste de trésorier est allé à M. AYETO Kodjo Directeur de Radio Langtaba à Cinkassé.



Remise du matériel au point focal CONAPP Savanes

Comme cela a été fait dans les autres régions, du matériel informatique et de communication a été mis à la disposition du point focal. Il s'agit d'un ordinateur d'un téléphone et d'une clé de connections internet.

L'étape de la région des Savanes met ainsi fin à une tournée entamée depuis le 10 juin dernier. L'installation des points focaux dans les régions répond à un double objectif, d'abord associer davantage les medias de l'intérieur longtemps

marginalisés aux activités du CONAPP. L'initiative vise également à rendre plus efficace le fonctionnement de l'organisation patronale de la presse togolaise.

Considéré au départ comme une initiative du nouveau bureau du CONAPP élu le 20 mai dernier, les points focaux sont désormais une exigence des statuts révisés le 20 juin. En effet, un alinéa de l'article 17 des statuts stipule que : « Outre le Bureau Exécutif, l'association met en place des structures déconcentrées dénommées points focaux dans les cinq Régions économiques du pays.

Ces points focaux sont constitués de trois membres : un coordonnateur, un coordonnateur adjoint et un trésorier. ■

Fab